

**Commune de Villeneuve de Berg
Conseil Municipal
Procès-verbal de la séance du 20 mars 2021**

Présents à l'ouverture de la séance (20) :

Annick Alivon, Jacques Bellenger, Yann Bilancetti, Stéphane Chausse, Pierre Clément, Marie-Jeanne Cosse, Isabelle Cros, Sylvie Dubois, Roxane Dussol , Anne-Marie Eyraud,
Marie Fargier, Martine Hemmache, Anne-Marie Laville-Franchi, Yves Lefrileux, Didier Mehl , Florian Morge, Patrick Rotger, Karine Taulemesse, Sylviane Valcke, Christophe Vigne.

Excusés avec pouvoirs (3) :

Sébastien Alonso → Marie Fargier, Roselyne Aulner → Sylvie Dubois, Marie Heu → Karine Taulemesse

Votants : 23 (17 à compter de l'examen du projet de délibération n°23)

Excusés sans pouvoir ou absents (0) : /

Madame le Maire ouvre la séance à 9 h.04.

Elle précise qu'il s'agit certes d'une séance courte au vu du nombre de sujets inscrits à l'ordre du jour mais déterminante pour l'avenir de Villeneuve de Berg, compte tenu du lancement du programme « Petites Villes de Demain », avec des moyens importants qui pourront être mis en œuvre afin de réaliser bon nombre de projets. Il est important que dans une telle démarche tous soient mobilisés et nous le serons car il en sera de l'avenir de la commune.

Elle rappelle que cette séance est à nouveau organisée à huis clos mais que désormais, une circulaire vient assouplir les règles sanitaires. Elle a noté la frustration exprimée par certains Villeneuvois de ne pas pouvoir participer aux séances du conseil municipal. Ce sera désormais possible. Elle exprime le souhait, en dépit de l'évolution de la situation sanitaire dans certains départements, que l'on aille vers des jours meilleurs. D'ores et déjà, l'horaire du couvre-feu va être repoussée à 19 heures ce qui est une bonne chose.

Concernant l'ordre du jour, de petites modifications ont été apportées aux projets de délibération n°24 et 27. Les nouveaux projets de délibération sont remis sur table.

Election du secrétaire de séance

Christophe Vigne est élu à l'unanimité secrétaire de séance.

Procès-verbal de la séance du 27 février 2021

Didier Mehl ne se rappelle pas que Sylvie Dubois avait indiqué que la période d'intérim sur l'EHPAD pouvait être prolongée. Sylvie Dubois confirme ses propos faisant référence à l'étude de la situation financière qui nécessiterait probablement plus de temps. Sylvie Dubois précise qu'elle rencontre régulièrement le personnel, les familles et qu'elle recueille généralement des retours très positifs de cette période d'intérim.

En l'absence d'autre remarque, Sylvie Dubois met au vote le procès-verbal. Le procès-verbal de la séance du 27 février est approuvé à l'unanimité.

Avant d'entamer l'examen des projets de délibération, Didier Mehl souhaite pouvoir s'exprimer.

Il indique que le lundi 15 les conseillers municipaux ont reçu la convocation pour ce conseil municipal avec le déroulé de la séance. Le lendemain, ils ont reçu un second déroulé avec mention laconique qu'il n'y aurait pas de réunion de bureau tant pour cette séance que pour la prochaine séance du conseil municipal. Comment peut-on être associé s'il n'y a pas de réunion de bureau ? Ils estiment que les listes concurrentes ou d'opposition n'auront pas la possibilité de prendre la parole sur le budget. Il regrette cette décision tout en notant que, faisant suite à ses remarques, la commission ressources humaines sera prochainement réunie. Dès lors, afin de protester contre cette décision, Marie Jeanne Cosse et lui ont décidé de quitter la séance et de ne pas participer aux débats.

Sylvie Dubois, en réponse, indique que l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour de ce conseil municipal a déjà été évoqué en réunion de bureau. Elle rappelle notamment que la convention d'adhésion au programme « Petites villes de demain » a déjà fait l'objet d'un débat en Bureau mais que son vote a été différé, le temps que l'Etat valide le projet de convention. Elle fait remarquer que les 2 réunions du conseil municipal sont très rapprochées. Quant au projet de budget, il sera examiné et débattu au sein de la commission des finances où sont représentées toutes les listes municipales.

Didier Mehl et Marie-Jeanne Cosse quittent la séance.

Roxane Dussol prend à son tour la parole : A nouveau, cette semaine, le bureau de tabac a été victime d'un cambriolage. Nous voulons apporter tout notre soutien à Anthony et son équipe Des questions des posent, sachant que pour son enquête, la gendarmerie saisie les images des vidéos protections des commerçants et des villages alentours qui, eux, en sont dotés. Combien de temps nos commerçants et les citoyens vont-ils subir cette délinquance ? De plus, depuis près d'une semaine, le centre bourg est plongé dans le noir ! Quelle en est la raison ? Pourquoi rien n'a encore été fait pour rétablir la lumière dans les rues ? Nous vous laissons seule, le soin, Mme le Maire d'apporter la lumière à vos administrés. Afin de protester contre le manque d'informations et d'échanges au sein du conseil municipal, qui se font généralement en réunion de bureau devenues inexistantes et devant l'opacité totale concernant les projets en cours et à venir, nous avons décidé mon équipe et moi-même de ne pas prendre part aux votes de ce jour et quittons immédiatement cette séance.

Sylvie Dubois se dit très touchée par ce qui arrive au bureau de tabac : deux cambriolages en peu de temps, c'est dur. Elle a appelé le buraliste pour lui témoigner de toute sa sympathie. D'après les informations qu'elle a obtenues, la voiture utilisée a été volée et la plaque d'immatriculation avait été changée. Quant au cambrioleur, il portait une cagoule et un casque. Dans les 2 cas, une visio-surveillance aurait été inopérante.

Yann Bilancetti indique que la pose de caméras a toujours un effet dissuasif.

Florian Morge exprime sa surprise et son inquiétude face à la décision des listes d'opposition de ne pas participer au conseil municipal. On est là pour débattre. Ce débat sur la vidéosurveillance a lieu d'être au titre des questions diverses et pas en prenant en otage le conseil municipal. Le débat est suffisamment important pour ne pas être traité de manière polémique. Quant au Bureau, il rappelle que tout le monde en a été prévenu. Et quand on organise une réunion, il faut être présent ce qui n'est pas toujours le cas, pointe-t-il.

Concernant l'éclairage public, Stéphane Chausse indique que tout a été signalé à plusieurs reprises en temps et en heure au Syndicat Départemental d'Énergie. Faute de réaction du SDE, la mairie a appelé en direct SPIE afin d'intervenir au plus vite, ce qu'elle n'est normalement pas censée faire.

Christophe Vigne rappelle que les instances officielles de débats sont conseil et commission et non le Bureau qui est une instance de discussion supplémentaire mais non officielle. Il trouve dès lors curieux que l'opposition, qui revendique justement de pouvoir débattre, quitte le conseil municipal qui est le lieu où ces débats sont organisés.

Roxane Dussol, Anne-Marie Laville-Franchi et Yann Bilancetti quittent la séance.

Yves Lefrileux indique qu'il est important que la majorité prenne conscience qu'il y a des dysfonctionnements. Un petit mail d'information pour dire qu'il n'y a pas de bureau n'est pas suffisant. Il ne s'associe pas aux démarches des deux autres listes mais il est obligé de reconnaître que pour faire en sorte que la majorité prenne conscience des difficultés, il faut faire un coup d'éclat.

Il s'interroge sur le report de l'examen du compte administratif. Aucune explication n'a été donnée. Pourquoi n'est-on pas informé. Il y a certainement des raisons mais on ne les connaît pas. Lors de la dernière mandature, on regrettait régulièrement un manque d'information. Avec ce nouveau mandat, il estime que c'est pire.

Le Conseil municipal est certes un lieu de débat mais les réunions du Bureau permettent de préparer les sujets et d'alléger le déroulement du Conseil municipal. Il se dit très inquiet sur la notion de participation développée par la majorité alors qu'il a plutôt le sentiment d'une marginalisation. Il regrette l'absence de la presse et indique qu'il fera donc une communication. Ce n'est pas dans sa nature de pratiquer la chaise vide. Toutefois, cette prise de position a été discutée en groupe. Tout en ne souhaitant pas s'associer à la démarche des deux autres listes, il indique qu'il va également quitter la séance en regrettant la suppression des réunions de Bureau.

Sylvie Dubois regrette l'attitude des listes d'opposition car les sujets inscrits à l'ordre du jour de ce conseil municipal sont déterminants pour l'avenir de la commune. Elle se dit surpris de cette attitude qui semble vouloir indiquer que l'opposition considère que les sujets devant être évoqués n'ont aucune importance.

Sylvie Dubois rappelle que différentes commissions sont organisées afin d'évoquer les sujets venant à l'ordre du jour du conseil. Certes le contexte sanitaire ne permet toujours pas d'organiser des réunions publiques et elle le regrette mais cela ne relève pas d'une absence de volonté de la municipalité.

Yves Lefrileux indique que cela ne relève probablement pas d'une mauvaise intention mais d'un manque de professionnalisme. A fortiori dans un contexte sanitaire qui ne permet pas d'organiser des réunions avec les habitants, il faut s'appuyer sur les élus pour faire passer l'information, d'où l'importance de conserver l'organisation des réunions du Bureau.

Christophe Vigne indique qu'on est dans un monde à l'envers. L'opposition reproche le manque d'information et de débat et, soit ne participe pas, soit quitte justement les instances telles que les

réunions du conseil municipal où les échanges peuvent avoir lieu. Quant au Bureau, il rappelle qu'il ne s'agit normalement pas d'une instance ouverte à tous les élus, contrairement aux commissions. Il vient se rajouter de manière facultative, sur volonté de l'exécutif. Enfin l'attitude des oppositions qui quittent la séance au moment où l'on examine la convention « PVD » pourrait laisser craindre un désintérêt d'une partie d'entre elles pour les véritables enjeux de la commune. Il rappelle qu'il a proposé aux trois listes d'opposition d'intégrer le futur comité de pilotage de la démarche « Petites Villes de Demain ». Seul Yves Lefrileux a témoigné de son intérêt pour la proposition. Les deux autres listes ne se sont pas manifestées. Cela pourrait donc apparaître malheureusement logique, s'en désintéressant, qu'elles quittent le conseil au moment où celui-ci est appelé à se prononcer sur la démarche.

Karine Taulemesse indique qu'elle regrette également l'annulation de la réunion du Bureau et rappelle qu'elle avait interpellé sur le sujet en interne. Elle trouve dommage que l'on en arrive là.

Yves Lefrileux admet qu'il peut y avoir des ratés mais soyons conscients des choses et essayons de mettre en place des éléments pour que le débat soit posé. Pour pouvoir traiter des sujets, il faut pouvoir se réunir. Sur des sujets comme celui-là, il est important que la population soit informée, associée et les élus en soient des relais. Il ne croit pas que l'actuelle municipalité soit véritablement dans la démarche participative. C'est la mission des élus d'expliquer aux habitants.

Sylvie Dubois estime que les raisons évoquées par l'opposition sont de fausses excuses. L'annulation de la réunion du Bureau est exceptionnelle. Elle a toujours trouvé que de telles réunions étaient importantes. Seulement l'agenda était très chargé cette semaine et les sujets inscrits à l'ordre du jour du Bureau avaient été déjà abordés en réunion de Bureau. Il n'y a aucune intention de cacher les choses.

Yves Lefrileux répond que l'on ne se comprend pas. En dépit de l'intérêt qu'il exprime pour les sujets, il décide de quitter la séance.

Délibération n°23 – Convention d'adhésion au dispositif « Petites Villes de Demain »

Sylvie Dubois rappelle la démarche « ateliers du territoire » engagée depuis le mois de septembre, outil mis par l'Etat à la disposition de la commune. Le prochain atelier se déroulera le 20 mai. Son pendant est l'appel à projets « Petites Villes de Demain » qui apportera des outils pour mettre concrètement en place des projets pour l'avenir de Villeneuve de Berg.

Elle précise que le programme « Petites Villes de demain » vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants et de leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralité et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement. Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement.

Il traduit la volonté de l'Etat de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature et de favoriser l'échange d'expériences et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

La commune de Villeneuve de Bert et la Communauté de Communes Berg et Coiron se sont engagées en 2020 dans la construction d'une stratégie de revitalisation du bourg de Villeneuve de Berg au bénéfice de tout le bassin de vie communautaire. Elles ont, pour cela, bénéficié sur 2020/2021 de

l'appui de l'Etat dans le cadre de la démarche « ateliers du territoire ». Les deux collectivités ont conjointement exprimé leur candidature au programme « Petites villes de demain » le 30 octobre 2020 par courrier adressé à Mme le Préfet de l'Ardèche, exprimant par là-même, leur volonté de traduire de manière opérationnelle, le projet de territoire et la feuille de route issus de la concertation entre les élus locaux, les services de l'Etat, les différents acteurs du territoire, l'ingénierie mobilisée dans le cadre de la démarche et les habitants. Commune et Communauté de communes ont été labellisées au titre du programme « petites villes de demain » par la Préfecture de l'Ardèche le 11 décembre 2020, donnant suite aux comités départementaux et régionaux de sélection tenus respectivement les 13 et 23 novembre 2020.

Sylvie Dubois précise que la convention d'adhésion engage les collectivités bénéficiaires à élaborer et/ou mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation. Dans un délai de 18 mois maximum à compter de la date de signature de la présente convention, le projet de territoire devra être formalisé, notamment par une convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT). Le programme s'engage dès la signature de la convention. Cette convention a, par ailleurs, vocation à s'articuler avec le futur Contrat territorial de relance et de transition écologique qui sera conclu entre l'Etat, les communautés de communes Berg & Coiron, du Bassin d'Aubenas, du Val de Ligne, d'Ardèche Sources et Volcans, Montagne d'Ardèche et les partenaires qui viendraient les rejoindre. Les parties s'engagent à fournir leurs meilleurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites dans la convention : Etat, commune, communauté de communes, services de l'Etat, Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, Banque des Territoires, ANAH, CEREMA, ADEME. La convention est valable pour une durée de 18 mois.

Sylvie Dubois rappelle que la démarche « ateliers du territoire » a permis au cours du 4^{ème} trimestre 2020 et du 1^{er} trimestre 2021 de conforter le diagnostic préétabli, d'identifier la nécessité de changer de référentiel de développement urbain, de redonner la primauté au centre-bourg et de repenser l'articulation entre paysage, patrimoine, activités économiques et urbanisme circulaire.

Le diagnostic s'articule autour des enjeux suivants : réactiver la centralité, en luttant contre la vacance des logements, en confortant la continuité du linéaire commercial, valoriser le patrimoine et s'ouvrir sur le paysage, maintenir et développer l'écosystème économique.

Quelques axes directeurs sont esquissés, répondant aux priorités suivantes : la redynamisation du centre bourg, l'inscription du territoire dans les enjeux de transition énergétique, l'amélioration de la prise en compte des enjeux territoriaux de santé, la réinscription en centre-bourg de nouvelles activités par la valorisation des gisements fonciers disponibles, le développement des mobilités douches et la mise en place d'un projet alimentaire territorial.

Le programme permet dans un 1^{er} temps le cofinancement par la Banque des Territoires et par l'ANCT, d'un poste de chef de projet qui aura à charge l'élaboration du projet de revitalisation du territoire, d'animer pour ce faire la concertation autour, de mobiliser les différents partenaires et de solliciter les cofinancements nécessaires à sa mise en œuvre. Ce recrutement vous sera proposé dans le cadre de la création d'un service commun constitué avec la Communauté de Communes.

Au-delà du chef de projet « petites villes de demain » et de l'ingénierie mobilisée au sein de l'équipe projet par les services de la communauté de communes et de la commune, plusieurs études complémentaires seront nécessaires : bilan OPAH et étude en vue de son renouvellement, étude de positionnement économique, étude des besoins des porteurs de projet notamment auprès des artisans, dans la perspective de la création d'une cité des artisans, études de faisabilités des différents projets retenus au titre de l'ORT, études préalables à la mise en place de nouveaux services de mobilité.

Stéphane Chausse complète les propos de Mme le Maire sur le volet transition énergétique, en précisant que cela concernerait l'élaboration d'un plan pluriannuel de rénovation énergétique et d'accessibilité des bâtiments communaux, le lancement d'un programme d'installation de panneaux photovoltaïques par l'intercommunalité qui travaille actuellement sur le type d'installation, les technologies à mettre en place pour qu'elles soient cohérentes au regard des enjeux de préservation du patrimoine.

Patrick Rotger précise que l'enjeu sur le volet développement économique concerne la revitalisation du centre-bourg. Il espère que l'aide apportée par le chef de projet permettra de lever des moyens financiers notamment de la Banque des Territoires. Il fait état d'un projet de digitalisation pour aider les commerçants à avoir un site internet avec un financement de la Banque des Territoires de 20 000€, avec l'aide d'un prestataire extérieur. Le montage financier est à réfléchir. Il est par ailleurs en contact avec l'association Villages vivants, sélectionnée par l'ANCT. Elle dispose d'une foncière immobilière de nature à permettre l'engagement d'opérations de réhabilitation de cellules commerciales en vue de sa mise à disposition en faveur du développement de l'économie sociale et solidaire. Il les rencontrera le 7 avril prochain avec dans l'objectif d'identifier les cellules commerciales à valoriser.

Annick Alivon s'interroge sur les enjeux de redynamisation économique. Il lui semble qu'il faudrait privilégier l'installation de commerçants dont l'implantation a vocation à être permanente. Citant l'exemple du salon de tatouage, elle rappelle que cette activité s'était déjà implantée sur Villeneuve mais qu'elle n'avait pas tenu. Il lui paraît important que les projets visent plus qu'une installation temporaire. Elle a entendu sur France Bleu Drome Ardèche un témoignage sur le centre-ville de Romans sur Isère qui se désertifiait, l'initiative d'un habitant de travailler à la création d'un « bed in shop », à savoir un projet de rachat de cellules commerciales, leur réhabilitation dans le cadre de chantiers de jeunes, leur ameublement avec des meubles de récupération et leur transformation en chambres d'hôtes qui permettent d'apporter des revenus tout au long de l'année.

Karine Taulemesse, revenant également sur les propos de Patrick Rotger, a le sentiment qu'il ne faut pas tout miser sur la digitalisation. Elle ne voit pas trop comment la vente par internet est de nature à dynamiser le centre-bourg.

Répondant à Annick Alivon, Patrick Rotger estime qu'il est impossible de sélectionner les commerces ni de prévoir la durée de leur implantation. Tout dépend également de leur renommée.

Quant à la digitalisation sur laquelle Karine Taulemesse a réagi, certes il ne s'agit pas de l'unique solution : l'attractivité repose également sur l'embellissement et le fleurissement des espaces publics, ce à quoi s'active Marie Fargier, la mise en relation entre les propriétaires et les commerçants à la recherche de cellules commerciales disponibles, travail qu'il a commencé à entreprendre. Toutefois, le « click and collect » fonctionne et cela peut être un plus pour les commerçants.

Stéphane Chausse indique également la possibilité de travailler avec Ardèche Habitat afin de racheter un ilot inoccupé, de le réhabiliter et d'en faire un site pilote. Une réflexion est lancée concernant le 45 rue du Fort. L'enjeu également est d'identifier une locomotive commerciale pour le centre-bourg. Il aurait bien aimé que cela soit le local des producteurs mais ils ne le veulent pas, préférant rester sur Lansas.

Florian Morge regrette que la convention d'adhésion soit très orientée sur l'économie. Ne passe-t-on pas à côté de la vie associative et sportive qui fait l'essentiel de l'attractivité du centre-bourg. Ne peut-on pas l'intégrer dans la convention ?

Sylvie Dubois indique que le sujet est abordé quand on parle de la pelouse du stade de foot, du point commun, du centre socioculturel. Toutefois l'intervention de Florian Morge est à garder en tête car l'attractivité ce n'est pas que l'économie.

Christophe Vigne rappelle que, tant dans les phénomènes de dévitalisation que dans les enjeux d'attractivité, les différentes dimensions sont très étroitement corrélées : Ainsi les bourgs qui rencontrent le plus de difficultés sont confronté simultanément à plusieurs problèmes : vacance et inadéquation des logements, perte d'activité économique et commerciale, disqualification des espaces publics, problèmes sociaux, ... L'important pour y remédier est donc de penser une politique globale de revitalisation associant l'ensemble des politiques publiques sur un territoire donné : habitat, espaces publics, économie, commerces, équipements publics, action sociale, action en faveur de la jeunesse et de la vie associative, emploi, ...

L'autre difficulté rencontrée par les bourgs ruraux est le manque de moyens financiers et en ingénierie pour porter les projets de revitalisation. Le programme « petites villes de demain » vise justement à apporter des réponses à ces difficultés, en mobilisant l'ingénierie de l'Etat et de ses différentes agences, en permettant le recrutement d'un chef de projet et en facilitant l'accès à des cofinancements pour la mise en œuvre des projets.

Concernant l'activité commerciale, il rappelle que l'occupation ou la vacance des cellules commerciales font souvent boule de neige : le commerce attire le commerce et au contraire la vacance entraîne une perte d'attractivité et la fermeture progressive des commerces existants. Il est important de ne pas laisser les cellules commerciales vides, même ne serait ce qu'un temps. Par ailleurs, réagissant aux propos d'Annick Alivon, il lui semble qu'il faut se méfier des projets qui tendent à accélérer les phénomènes de résidentialisation des cellules commerciales que l'on observe déjà dans le village : une fois qu'une cellule commerciale est transformée en logement, il est impossible de revenir en arrière.

Stéphane Chausse rappelle que la démarche « ateliers du territoire » a rappelé le rôle d'une maison des associations comme élément d'une dynamique globale.

Sylvie Dubois tient à remercier les élus qui se sont investis dans ce dossier et notamment dans le travail engagé de reconquête des cellules commerciales vides. Il est important de créer du lien entre propriétaires et commerçants, mais c'est compliqué, cela prend du temps. Ce n'est pas notre métier mais on essaie : on va voir les gens, les entrepreneurs, les commerçants. Il y a plein de petites et de grandes choses qui sont faites, qui demandent de l'énergie et du temps. Mais on est confronté à nos limites d'où l'enjeu d'avoir de l'ingénierie pour travailler les implantations à long terme

Annick Alivon demande si l'on sait ce que les habitants veulent comme commerces.

Marie Fargier, s'appuyant sur les résultats de la consultation menée ces dernières semaines au sein de la commission extramunicipale, indique que reviennent le plus souvent les commerces d'artisanat, les commerces de bouche de type épicerie fine, puis les magasins de sports, de vêtement et de chaussures mais cela reste une grande interrogation pour la majorité des personnes interrogées.

Annick Alivon rappelle qu'il manque des hébergements pour les touristes, les apprentis, les étudiants.

Sylvie Dubois indique que toutes les idées sont bonnes à prendre et qu'il est important de voir ce qui se passe ailleurs et de s'en inspirer.

Florian Morge est d'accord sur le constat de besoin d'hébergement : ceux-ci ont été mal mesurés concernant le Pradel voire Lussas et cela va s'accroître a fortiori si le CERMOSEM se relocalise sur Villeneuve. Il est donc important d'essayer d'y répondre mais partage l'avis exprimé par Christophe Vigne indiquant que cela ne doit pas se faire au détriment des cellules commerciales.

Christophe Vigne rappelle les principaux éléments de diagnostic sur le logement avec un taux de vacance important dans le parc privé, des logements inadaptés en surface, en accessibilité, en isolation thermique. L'un des enjeux des prochaines années sera de les réhabiliter pour leur permettre de répondre aux besoins notamment des publics cités par Annick Alivon. Il est attaché à cette idée de relocaliser une partie des activités de formation du CERMOSEM sur Villeneuve, car l'apport d'étudiants dans le bourg est de nature non seulement à apporter une clientèle complémentaire aux commerces locaux mais aussi à constituer une opportunité pour les différents logements vacants du centre-ville.

Stéphane Chausse revenant sur la locomotive commerciale précise que si les producteurs de la Chèvre et le Chou ne souhaitent pas relocaliser leur magasin en centre-ville, certains d'entre eux par contre souhaiteraient s'y installer pour constituer une offre de restauration sur place et de plats à emporter.

Karine Taulemesse a assisté, dans le cadre de la démarche « petites villes de demain » à un webinaire dédié à la politique de l'habitat. L'idée principale développée est que la lutte contre la vacance des logements est essentielle. Le chantier est très vaste et probablement de longue haleine. Elle rappelle que l'OPAH est sous-utilisée depuis de nombreuses années.

Stéphane Chausse, sur ce dernier point, indique que parmi les raisons évoquées, figure celle d'une incitation financière trop faible (500 € par projet) et qu'il conviendrait de s'interroger sur une augmentation du niveau d'aide afin de rendre le dispositif plus attractif.

En l'absence d'autre remarque, Sylvie Dubois soumet le projet de convention d'adhésion au programme « petites villes de demain » au vote. Celui-ci est approuvé à l'unanimité (17 voix sur 17).

Délibération n°24 – Convention de création d'un service commun entre Villeneuve de Berg et la communauté de communes Berg et Coiron, pour le pilotage et l'animation du dispositif « Petites Villes de Demain ».

Christophe Vigne explique qu'il s'agit d'approuver la convention de création d'un service commun entre la commune et la communauté de communes, pour le pilotage et l'animation du dispositif « petites villes de demain », par le biais du recrutement d'un chef de projet. Le poste sera porté administrativement par la commune qui exercera donc les responsabilités d'employeur et d'autorité hiérarchique. Les deux collectivités auront une autorité fonctionnelle sur l'agent.

Florian Morge, indiquant vouloir jouer l'avocat du diable, demande si, la commune faisant partie de la communauté de communes, on ne va pas payer 2 fois.

Christophe Vigne précise que le portage du poste a fait l'objet d'un débat entre la commune et la communauté de communes, l'une et l'autre souhaitant se positionner. Il a milité pour un portage communal pour 2 raisons principales :

Comme nous pouvons le constater au regard des orientations issues des ateliers du territoire et des axes de travail de la convention d'adhésion au dispositif « petites villes de demain », le contenu du projet « PVD – revitalisation du territoire » va concerner l'ensemble des orientations et des projets du mandat sur lesquels l'actuelle municipalité a été élue en juin dernier. Il y a donc un enjeu politique important pour la commune, ce qui est moins vrai pour la communauté de communes dont le mandat politique s'est construit d'une toute autre manière. Le contenu des actions va également toucher principalement le bourg centre avec là encore des enjeux de concertation avec les habitants et les acteurs locaux, de communication, d'aménagement extrêmement prégnants.

La seconde raison est technique : la communauté de communes dispose déjà d'une ingénierie importante avec un chargé de mission développement économique & touristique, un chargé de mission habitat et un chargé de mission agriculture environnement, ingénierie qu'elle vient de conforter avec le recrutement d'un DGA. A l'inverse, l'ingénierie au sein des services communaux est autrement plus réduite, alors que la commune aura à porter un certain nombre de projets conséquents qui ne relèvent pas des compétences communautaires. Dès lors, il apparaît essentiel que la commune puisse « muscler » ses capacités internes.

Ce sont ces raisons qui ont prévalu dans la décision prise d'un commun accord entre les exécutifs communaux et intercommunaux.

Annick Alivon souligne le risque d'inertie en cas de désaccord entre les deux parties.

Christophe Vigne confirme que c'est effectivement un risque, comme on peut par exemple le voir actuellement sur les questions de mobilité, d'où l'importance, même si c'est un service commun, de savoir à qui est rattaché le poste. La commune, sur ce début de mandat, est indéniablement moteur de certaines dynamiques portées à l'échelle intercommunale. C'est le cas sur les questions de transition énergétique. Ce sera probablement le cas sur le commerce. L'enjeu, au-delà du poste de chef de projet, est de construire une équipe projet associant les services de la commune et de l'intercommunalité et de faire travailler tout le monde dans le même sens, de concert. D'où la nécessité de travailler ensemble sur un projet de territoire, de bien définir le qui fait quoi, de créer des habitudes de travail en commun.

Florian Morge demande où sera localisé l'agent : à Malmazet ? en mairie ?

Sylvie Dubois souhaite que ce soit en mairie. Une réflexion s'engage sur l'aménagement du rez-de-chaussée, initialement pour y reloger l'accueil mais pourquoi pas également le chef de projet PVD. La réflexion va inclure les sanitaires publics qui pourraient être réaffectés à un autre usage. La commune bénéficiera de l'accompagnement du CAUE. Pour l'instant rien n'est acté. Concernant le portage du poste de chef de projet, elle précise qu'au départ elle était ouverte à un portage communautaire du poste mais qu'en y réfléchissant, elle s'est rangée aux arguments de Christophe Vigne car beaucoup de choses vont se passer à Villeneuve. La réponse d'un territoire à l'autre est différente : à Bourg St Andéol le portage du poste sera intercommunal mais la Maire est également présidente de l'intercommunalité. Au Teil, le poste sera porté par la commune. Quoiqu'il en soit, disposer d'un poste de chef de projet cofinancé à 75 % par l'ANCT et la Banque des Territoires, c'est précieux pour notre territoire. C'est une chance, une belle opportunité.

En l'absence d'autre remarque, Sylvie Dubois soumet le projet de convention de création d'un service commun au vote. Celui-ci est approuvé à l'unanimité des élus (17 voix).

Délibération n° 25 – Création du poste de chef de projet « Petites Villes de Demain »

Le portage du poste par la commune ayant été validé, Christophe Vigne indique qu'il convient donc de créer le support de poste. La proposition est de créer un poste non permanent de chef de projet dans le cadre d'un contrat à durée déterminée de 5 ans. Nous aurons recours au dispositif des contrats de projets qui induit que le poste pourra être prolongé le temps du contrat de revitalisation rurale et des cofinancements ANCT/Banque des Territoires, avec une durée maximale de 6 ans. Au terme du dispositif, le support de poste disparaîtra automatiquement, ce qui évitera à la commune de financer des charges qu'elle ne pourrait supporter sans les cofinancements attendus.

En l'absence de remarque, Sylvie Dubois soumet le projet de création d'un poste de chef de projet au vote. Celui-ci est approuvé à l'unanimité (17 voix).

Délibération n°26 – Mise à jour du tableau des effectifs

Sylvie Dubois profite de ce projet de délibération pour faire un point sur les recrutements à venir.

Elle indique tout d'abord la prise de fonction le 29 mars de Mme Géraldine Fiori au sein du service administratif, sur des missions de gestion de la paie des agents et d'organisation des élections. C'est un agent en provenance du SYMPAM où elle donnait entière satisfaction. Sylvie Dubois se dit heureuse de contribuer à trouver des solutions pour le personnel d'une structure qui a joué un rôle important dans le développement de l'Ardèche méridionale.

Elle précise ensuite que Mme Isabelle Wojdanowiz prendra ses fonctions en tant que directrice générale des services le 1^{er} avril prochain. Elle vient de Lorraine et dispose d'une longue expérience en tant que DGS de plusieurs communes plus importantes que la notre (la dernière avait 6000 habitants). A noter qu'elle a mis en place la candidature de sa commune d'origine au dispositif « petites villes de demain ».

Le tableau des effectifs prend en compte ces changements ainsi que la création du poste de chef de projet « petites villes de demain ».

En l'absence de remarque, Sylvie Dubois soumet le projet de délibération au vote. Celui-ci est approuvé à l'unanimité (17 voix).

Délibération n°27 – Création du régime indemnitaire catégorie A grade attaché principal

Sylvie Dubois, s'agissant d'un sujet technique, passe la parole à Marine Cérisola. Celle-ci indique que le RIFSEEP n'étant pas encore mis en place, il s'agit d'adapter le régime indemnitaire existant afin de tenir compte des 2 recrutements susmentionnés. Il s'agit d'appliquer les coefficients sur les primes correspondantes à leur cadre d'emploi respectif.

En l'absence de remarque, Sylvie Dubois soumet le projet de délibération au vote. Celui-ci est approuvé à l'unanimité (17 voix).

Délibération n° 28 – Changement de localisation du local associatif mis à disposition de l'association communale de chasse agréée

Florian Morge rappelle que lors de la dernière séance du conseil municipal, le 27 février dernier, nous avons délibéré sur le positionnement du nouveau local des chasseurs sur l'aire de camping-car située derrière le local de football. C'était la seule solution identifiée à ce moment-là. Cette solution avait toutefois soulevé, en séance, un certain nombre d'interrogations bien légitimes.

A la suite du conseil municipal, nous avons repris l'ensemble des terrains propriétés de la commune et nous avons découvert un terrain communal, au départ qui semblait trop restreint mais qui, en fait, fait un peu plus de 1000 m², juste à côté de la station d'épuration. C'est un terrain isolé, sans voisin et donc ne présente pas de problème de conflit d'usage. C'est également un terrain desservi par les différents réseaux. La solution a donc été présentée aux chasseurs qui ont été heureux de cette nouvelle proposition. Il n'y a pas de changement dans la nature du projet ni dans son financement a priori.

Stéphane Chausse rappelle qu'il y a urgence à lancer les travaux de démolition des préfabriqués d'où le fait de rechercher au plus vite une solution. Tenant compte des remarques exprimées en conseil municipal, on a donc refait un tour d'horizon de l'ensemble des terrains disponibles. Les services techniques sont ensuite intervenus pour débroussailler le terrain et vérifier la pente, l'accessibilité. Une entreprise est ensuite intervenue pour le niveler ce qui a permis d'en vérifier le potentiel. Les chasseurs étaient soulagés de cette nouvelle solution car ils étaient inquiets d'un conflit potentiel avec le foot. Sur ce terrain, il n'y aura aucune gêne. Le coût d'aménagement devrait être identique, voire peut être légèrement plus bas que la solution précédente.

Jacques Bellenger a entendu parler de cette nouvelle solution en dehors de la commune mais par quelqu'un qui avait tout lieu d'être bien informé. Il demande à être vigilant à bien partager l'information entre élus. Stéphane Chausse présente ses excuses mais il fallait agir dans l'urgence et vérifier que cette solution soit possible.

Sylvie Dubois fait part de son côté des inquiétudes exprimées par un habitant quant au voisinage sur le site précédant avec les camping-cars. Cette nouvelle solution résout bon nombre de questions.

Karine Taulemesse indique que l'on travaille tous dans l'urgence. Or les outils d'information dont on dispose pour le moment ne sont pas adaptés. Chacun doit donc s'y mettre en termes d'information afin de ne pas mettre les autres en difficulté.

Florian Morge indique que pour l'instant il n'y avait pas lieu de communiquer : aucune décision n'était prise et on était en train de travailler sur le projet. Tant que le conseil municipal n'avait pas délibéré, il n'était pas opportun de communiquer.

En l'absence d'autre remarque, Sylvie Dubois soumet le projet de délibération au vote. Celui-ci est adopté à l'unanimité par 17 voix pour.

Délibérations n° 29 et 30 – Sollicitation de cofinancement auprès de la Banque des Territoires et de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires pour le poste de chef de projet pilotage et animation du dispositif « Petites Villes de Demain »

Christophe Vigne présente conjointement les projets de délibération n°29 et 30. Dans la foulée des délibérations précédentes sur le programme « petites villes de demain », il s'agit d'autoriser Mme le Maire à solliciter les cofinancements sur le poste de chef de projet.

Le coût du poste est évalué par l'Etat à 60 000 € par an. Le poste, dans le cadre du programme « petites villes de demain » pourra être financé pendant 5 ans, à hauteur de 25 % par la Banque des Territoires et à hauteur de 50 % par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires, dans la limite de 45 000 € de subvention par an.

Le solde, soit un prévisionnel de 15 000 € par an, sera à prendre en charge à parts égales entre la commune et la communauté de communes, soit un prévisionnel de 7 500 € par an conformément aux dispositions prévues par la convention de service commun.

Annick Alivon demande si le % de cofinancement est fixe, ce que confirme Christophe Vigne. Si le coût du poste est inférieur à 60 000 €, c'est le taux de cofinancement qui déterminera le montant de la subvention de la Banque des Territoires et de l'ANCT. Au-delà des 60 000 €, c'est le plafond de 45 000€.

En l'absence d'autre remarque, Sylvie Dubois soumet au vote les deux projets de délibération n°29 et 30. Les deux projets de délibération sont approuvés à l'unanimité par 17 voix.

Points d'actualité

▪ **Compte administratif :**

Comme précédemment évoqué en séance du conseil municipal du 27 février dernier, Sylvie Dubois rappelle que le compte administratif avait été enlevé de l'ordre du jour du conseil municipal car la commune n'avait pas reçu de la part de la direction des finances publiques le compte de gestion alors qu'elle doit acter de la correspondance entre les deux documents. Ils seront, l'un et l'autre, inscrits à l'ordre du jour du conseil municipal du 10 avril.

▪ **Printemps des poètes :**

Patrick Rotger informe que la commune a réceptionné 150 poèmes dans les différentes boîtes déposées à travers le village. Un jury a été constitué afin d'opérer la sélection. Avec Martine Hemmache, il a fait le tour des commerces pour l'inscription de poèmes sur les vitrines et il a fait l'affichage des poèmes des élèves sous la place couverte. La remise des prix du concours de poésie est décalée plus tard dans le printemps, quand la situation sanitaire permettra de l'organiser.

▪ **Panneau lumineux**

Patrick Rotger indique que le nouveau panneau lumineux, avec un affichage couleur double face et une meilleure aisance d'utilisation a été commandé. Il sera installé fin avril.

- **Villages vivants**

Patrick Rotger informe de l'organisation le 7 avril d'un temps d'échange avec l'association Villages Vivants afin de faire le point sur leur démarche notamment concernant l'achat de cellules commerciales vacantes, pour les mettre ensuite à disposition de projets relevant du secteur de l'économie sociale et solidaire. Christophe Vigne suggère que le service « développement économique » de la communauté de communes soit associé à ce rendez-vous.

- **Caméras de vidéosurveillance.**

Patrick Rotger dit savoir que la majorité municipale n'est pas favorable à l'installation de caméras de surveillance. Toutefois, il lui semblerait souhaitable que le débat puisse être organisé avec les villeneuvois. Florian Morge et Annick Alivon se disent favorables à l'organisation de ce débat. Marie Fargier suggère qu'il aboutisse à un référendum d'initiative locale.

Sylvie Dubois se dit contrariée de l'irruption à nouveau de ce débat. Elle est, par principe, ouverte au débat et l'avis de chacun est à entendre. Toutefois, la municipalité précédente n'a eu de cesse de se diviser sur ce sujet qui revenait régulièrement sur la table. Il y a déjà beaucoup de caméras à titre privé : plus de 70 caméras présentes en intérieur et en extérieur selon un recensement effectué il y a déjà quelques temps. Elle peut comprendre que l'on a besoin de se sentir en sécurité mais la priorité n'est pas dans la pose de caméras supplémentaires. La priorité en matière de sécurité est au maintien de la gendarmerie sur la commune alors que bon nombre de casernes ont déjà fermé dans d'autres bourgs. Elle est aussi à la construction d'un nouveau centre d'incendie et de secours. On met notre énergie sur ces 2 priorités et on ne se ménage pas pour y arriver dans les meilleures échéances possibles. Elle rappelle que l'actuelle majorité municipale n'a pas inscrit, contrairement à d'autres, l'installation de caméras de vidéosurveillance dans son programme et c'est sur elle que se sont portés les suffrages des Villeneuvois. Les sujets prioritaires pour la commune, ce sont ceux de son développement, de son attractivité, de sa jeunesse, de l'amélioration du cadre de vie.

- **Chaufferie bois**

Stéphane Chausse indique qu'il a récemment rencontré le SDE afin d'évoquer le projet de création d'une chaufferie bois centralisée entre la bibliothèque et l'école élémentaire. Le SDE a suggéré que l'on s'appuie plutôt sur le bureau d'étude thermique de l'architecte de la médiathèque. Un contact a donc été établi avec le SDEA pour faire le lien avec l'architecte de la médiathèque. Néanmoins, il s'avère préférable d'installer cette chaufferie bois dans un bâtiment accolé à l'école car il convient de la positionner sur le bâtiment qui consomme le plus donc l'école. La nouvelle bibliothèque disposera en effet de performances énergétiques fortes qui devraient donc en réduire la consommation. L'étude sera donc conduite par un autre bureau d'étude thermique que celui intervenant sur la médiathèque. Christophe Vigne suggère de voir si l'on peut mobiliser de l'ingénierie dans le cadre du programme « petites villes de demain ».

- **Bâtiments communaux**

Le CEN Rhône-Alpes, actuellement installé à Vogué souhaite déménager, car manquant de place sur son installation actuelle. La commune lui a proposé de les accueillir dans les locaux de l'ancienne perception. Une visite est programmée dans les prochains jours. Si le projet devait aboutir, ce serait 9 salariés supplémentaires qui viendraient à fréquenter quotidiennement le village.

Stéphane Chausse indique par ailleurs qu'une nouvelle rencontre avec l'architecte de la médiathèque est prévue le 6 avril afin d'avancer sur l'Avant-Projet Définitif.

▪ **Marché de restauration scolaire**

Florian Morge indique avoir réuni le groupe de travail sur la restauration scolaire. La réunion a été constructive. L'objectif est de lancer la consultation début mai afin d'avoir le temps de mener la concertation. Une seconde réunion du groupe de travail est prévue mi-avril afin de finaliser le cahier des charges.

▪ **Subventions aux associations**

Florian Morge indique que plusieurs associations font remonter leurs inquiétudes quant aux subventions annuelles de fonctionnement. Le dossier de demande est lourd à remplir. Un travail est en cours pour le simplifier avant de le diffuser sachant que l'enveloppe budgétaire sera votée avec le vote du budget le 10 avril.

▪ **Voiries**

Marie Fargier fait état des travaux en cours place des capucins, du démarrage prochain de la démolition des murs place des platanes. Les travaux engagés rue Charbonnier sont suspendus dans l'attente de la finalisation du projet de rénovation du mur en pierres, qui, à la demande de l'Architecte des Bâtiments de France, doit être mis à terre et remonté. Enfin le 1^{er} avril, sera organisée une journée de plantation dans les différents bacs à fleurs, avec des stagiaires du Pradel.

▪ **Ressources Humaines**

Annick Alivon communique l'ordre du jour de la prochaine réunion de la commission ressources humaines. Une rencontre est par ailleurs organisée avec la déléguée du CNAS pour voir comment elle peut mettre en place son rôle et organiser ses permanences (une heure par semaine). Elle précise par ailleurs que des formations du personnel seront prochainement organisées en matière de prévention et de sécurité. Enfin, il conviendra de définir la journée du maire accordée aux agents.

▪ **Petites Villes de demain**

Christophe Vigne indique que le travail va se poursuivre sur la mise en place du programme « petites villes de demain ». Les prochaines étapes seront l'élaboration de la fiche de poste du chef de projet, la signature officielle de la convention d'adhésion avec le représentant de l'Etat, le lancement d'une étude pour le potentiel de développement économique du territoire intercommunal et une rencontre avec la CCI afin d'examiner sa mobilisation sur la redynamisation commerciale du centre bourg.

▪ **Conseil d'école**

Sylvie Dubois effectue un retour d'information sur le déroulement du conseil d'école avec un point sur les effectifs (80 en maternelle et 177 en élémentaire) soit une certaine stabilité et le maintien des 10 classes. Un certain nombre de projets scolaires ont été annulés en raison de la situation sanitaire mais aussi de l'arrêt maladie de l'intervenante musicale. C'est notamment le cas pour les représentations du spectacle de la compagnie de la Grange à Papa. Le projet sur « Le Petit Prince » est maintenu ainsi que le carnaval qui sera organisé par classe.

Le printemps des poètes a donné lieu à une forte participation des enfants mais aussi du collège. Un point sur les travaux a également été effectué avec notamment la rénovation des sanitaires et l'accès à l'eau chaude attendue depuis longtemps. L'isolation thermique du bâtiment de l'école élémentaire sera effectuée pendant l'été. Certains ont demandé le réaménagement de la cour mais, compte tenu de l'importance des travaux déjà programmés cette année, ce projet sera conduit ultérieurement. Néanmoins la création évoquée d'une fresque pourrait contribuer à l'embellir dans un premier temps.

■ **Valorisation de la vallée de l'ibie**

Pierre Clément informe du lancement prochain des travaux de débroussaillage du chemin d'accès le long de l'ibie pour retrouver le canal qui alimentait sur 500 m avec un dénivelé de 10 mètres la béalière. Sont prévus le curage du chenal, le remontage de la murette et l'installation d'un mur-allier dans le cadre d'un chantier de jeunesse. Il mène actuellement un travail de porte à porte pour demander aux propriétaires des terrains les autorisations de débroussailler. Un autre problème constaté est le glissement de la terre du terrain voisin qui, avec le ruissellement, envahit le chemin. 90 % du coût des travaux seront pris en charge. 10 % soit autour de 1000 € seront à financer par la commune.

Par ailleurs, il indique que le comité de protection de la vallée de l'ibie est en difficulté avec des communes qui laissent penser qu'elles vont se retirer. L'enjeu est d'accompagner le développement touristique du site. Or le retrait de la Région Auvergne-Rhône-Alpes a démobilisé les communes. Il a pris contact avec Véronique Louis afin de faire le point sur le fond du dossier. Les enjeux en termes d'emplois (chef projet, écogardes) sont importants de même que le maintien de l'activité d'éco-pâturage sur la vallée.

■ **Patrimoine**

Pierre Clément indique que quelques travaux à l'arrière de l'église seront effectués à la demande du curé. Le principal problème réside dans une fuite en toiture qui s'écoule dans l'église. Des devis ont été sollicités.

Sylvie Dubois souligne l'importance et l'efficacité du travail mené ces derniers mois par Pierre Clément pour essayer d'aller chercher les indemnités dues par l'assurance afin de couvrir les dégâts occasionnés lors du séisme de novembre 2019, ce qui n'avait pas été fait jusqu'à présent alors que le délai de 2 ans était déjà bien engagé. Ainsi est-il arrivé à titre d'exemple à faire accepter pour l'école maternelle, non seulement le mur de soutènement mais aussi la réfection des façades. Cela va constituer l'opportunité pour la commune d'engager un projet d'isolation thermique de l'école maternelle par l'extérieur.

■ **Centre de secours et d'incendie**

Sylvie Dubois indique que la commune s'est positionnée sur l'achat du terrain nécessaire à l'aménagement du chemin d'accès et que le Conseil d'Administration du SDIS s'est quant à lui positionné favorablement sur le nouveau tarif de vente du terrain d'assiette du centre. Un nouveau calendrier de réalisation a été défini. Elle rappelle que le projet repose en grande partie sur des financements accordés par le Département de l'Ardèche.

▪ **Déclaration d'Intention d'Aliéner (exercice par la Commune de son Droit de Prémption Urbain)**

Sylvie Dubois dresse la liste des biens faisant l'objet d'une vente, à savoir une propriété bâtie située 180 place de la barricade de 80 m² et une propriété non bâtie constituée de 2 parcelles respectivement de 771 et de 123 m², située quartier Rosette. Elle indique qu'aucune vente ne revêt un intérêt pour la commune à faire valoir son droit de préemption.

L'ordre du jour étant épuisé, Sylvie Dubois clôt la séance du conseil municipal à 11 h.53